



L'essentiel sur...

# l'Europe

ce qu'elle nous a apporté  
ce que la Constitution va changer



**L'EUROPE :  
CE QU'ELLE NOUS A APPORTÉ,  
CE QUE LA CONSTITUTION VA CHANGER**

L'EUROPE SOLIDAIRE	4
L'EUROPE VERTE	9
L'EUROPE DES GRANDS PROJETS	11
L'EUROPE DE LA CONNAISSANCE	12
L'EUROPE ÉCONOMIQUE	14
L'EUROPE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE	17
L'EUROPE DANS LE MONDE	19

**CONSTRUCTION EUROPÉENNE :  
LES FRONTIÈRES, LA DÉMOCRATIE**

LA CONSTRUCTION	22
L'ÉLARGISSEMENT	24
LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE	26

EN SAVOIR PLUS	28
----------------	----

# L'essentiel sur... l'Europe

Le 29 octobre 2004, à Rome, les pays membres de l'Union ont signé le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Ce traité nous permet de franchir une nouvelle étape vers une Europe plus unie. Il devra être ratifié par chacun des vingt-cinq Etats membres.

Depuis 1957, l'Europe est devenue notre espace : nous y travaillons, nous y circulons librement, nous y développons les échanges commerciaux et culturels. Pourtant, ce que fait l'Europe pour nous reste souvent mal connu.

**Solidarité, environnement, justice, économie... : sur tous ces sujets, cette brochure dresse un rapide bilan de l'action de l'Union et présente, thème par thème, les apports de la Constitution européenne.**

# L'Europe solidaire

## Promouvoir un modèle social

### LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Le fonds social européen (60 milliards d'euros en 2000-2006) a pour mission de prévenir et de lutter contre le chômage, de développer les ressources humaines et d'encourager l'intégration au marché du travail. Il cofinance des actions en faveur de l'insertion professionnelle des chômeurs de longue durée, des jeunes chômeurs, des femmes et des personnes exclues du marché du travail, de l'égalité des chances pour tous face au marché du travail et de la formation professionnelle.

### Une Europe sociale en construction

La politique sociale relève d'abord des compétences nationales, par souci de préserver les traditions sociales des Etats membres. Mais une Europe sociale s'est progressivement construite, particulièrement depuis le traité d'Amsterdam, en 1997, qui a posé les bases d'un modèle social européen : progrès économique et social, haut niveau d'emploi, protection sociale élevée, lutte contre les discriminations, égalité hommes-femmes. Ainsi l'Union ne se substitue pas aux politiques nationales en matière sociale : elle leur apporte son appui et favorise leur amélioration.

Un véritable droit social européen (près de 200 textes) a été adopté dans quatre domaines principaux : la libre circulation, l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit du travail et la lutte contre les discriminations. Dans les autres domaines, tels que l'emploi, la protection sociale et la lutte contre l'exclusion, l'Union coordonne les politiques des Etats et participe au financement de projets.

Les partenaires sociaux (syndicats et patronat) sont étroitement associés à l'élaboration du droit social européen, dont ils sont parfois à l'origine, à travers le dialogue social européen.

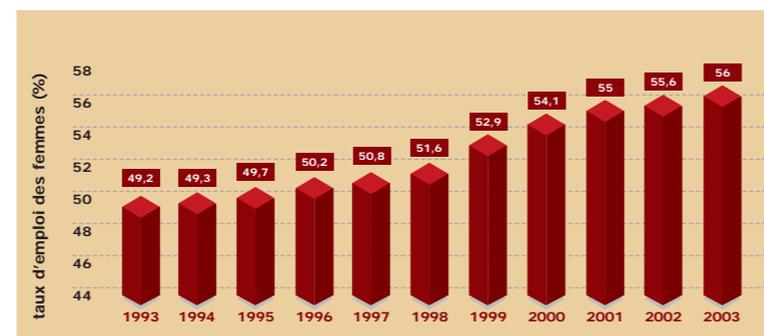
### Emploi, droits, santé : les actions de l'Union

#### > Emploi

Depuis 1997, la stratégie européenne pour l'emploi vise à coordonner et à soutenir les politiques nationales de l'emploi, autour des objectifs suivants : plein emploi, qualité et productivité du travail, cohésion et insertion dans le marché du travail.

### L'emploi des femmes en Europe : une croissance continue

(taux d'emploi des femmes dans l'UE depuis 1993)



#### > Droits des salariés et lutte contre les discriminations

C'est dans ce domaine que l'Union est allée le plus loin, en créant un important droit européen du travail, souvent en avance sur les droits nationaux. Exemples :

- **protection des personnes** contre les risques pour la santé sur le lieu de travail ; protection des travailleuses enceintes et des travailleurs de moins de 18 ans ;
- **droits fondamentaux** en matière de temps de travail, de congé parental, de conditions de recrutement et de licenciement collectif ;
- **égalité de traitement entre les travailleurs** à temps partiel ou à durée déterminée et les salariés à plein temps. En matière d'égalité entre hommes et femmes (rémunération, conditions de travail et protection sociale, maternité, protection contre le harcèlement sexuel...), l'Union a joué un rôle moteur, à l'origine d'une amélioration du droit français.
- **égalité de traitement entre les salariés** sans considération de la religion ou des convictions, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle.

#### > Santé

L'Union garantit la libre circulation des patients en Europe, en leur reconnaissant le droit de se faire rembourser les soins obtenus dans un autre pays européen. Une « carte européenne d'assurance maladie » a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004.

L'Union coordonne les politiques de santé des Etats membres, en priorité dans les domaines où ceux-ci sont moins efficaces individuellement.

Ainsi, en 1999, un réseau européen de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles a été mis en place, ainsi qu'une capacité de réaction rapide et coordonnée face aux grandes menaces pour la santé (sida, maladie de Creutzfeldt-Jakob...). La lutte contre la drogue, le tabagisme et l'alcoolisme constitue elle aussi l'un des objectifs les plus importants de la politique européenne de santé. C'est à elle qu'on doit aujourd'hui l'interdiction des spots publicitaires concernant le tabac ainsi que l'insertion des messages d'avertissement sur les paquets de cigarettes.

### Ce qu'apporte la Constitution

La Constitution européenne accorde à la dimension sociale une place beaucoup plus importante que les précédents traités européens, notamment :

- elle introduit parmi les objectifs de l'Union la **promotion du bien-être** des peuples de l'Union, le **plein emploi** et le progrès social, la lutte contre l'exclusion sociale et les discriminations, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant ;
- elle donne force obligatoire à la **Charte des droits fondamentaux** et aux nombreux droits sociaux qu'elle contient (droit à l'information et à la consultation des travailleurs, droit à la négociation et à l'action collectives, protection contre le licenciement injustifié...);
- elle consacre le rôle des **partenaires sociaux** ;
- elle prévoit que les **exigences sociales** seront prises en compte dans la définition et dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'Union ;
- elle reconnaît les **services publics**.

# 7 Mds€

C'est ce que recevra la France au titre du FSE en 2000-2006. Exemples : soutien au dispositif « Nouveau départ » de l'ANPE pour les demandeurs d'emploi ; soutien aux actions d'apprentissage et de formation alternée menées par les régions.

# L'Europe solidaire

## Favoriser le développement régional

### Le développement régional, une priorité ancienne de l'Union

La politique régionale vise à réduire les écarts de développement entre les régions et à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union. Elle repose sur la solidarité entre les Etats et les régions les plus riches et les plus pauvres. L'UE consacre 213 milliards d'euros (2000-2006), c'est-à-dire plus du tiers de son budget, à la politique régionale, qui permet d'aider les Etats et les régions en retard de développement, de faciliter la reconversion des zones industrielles en crise et la diversification économique des campagnes en déclin agricole.

Elle a également pour but la création d'emplois dans un contexte de fortes disparités des taux de chômage entre les Etats et les régions : en 2002, ces taux étaient de 2 % au Tyrol (Autriche) et de 3,3 % à Chypre, mais de 26,3 % dans la région de Lubuskie (Pologne).

> **La politique régionale** est mise en œuvre au moyen de quatre fonds dits « structurels » :

- le fonds européen de développement régional (**FEDER**). Il a pour but de corriger les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union. Il soutient la mise en place d'infrastructures, les investissements créateurs d'emplois, les projets de développement local et l'aide aux petites et moyennes entreprises ;
- le fonds social européen (**FSE**). Il soutient des mesures de prévention et de lutte contre le chômage. Il œuvre également pour une meilleure insertion sociale ;
- le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (**FEOGA**). Il soutient l'adaptation des structures agricoles. Il participe au financement des mesures de développement rural et fournit une aide aux agriculteurs ;
- l'instrument financier d'orientation de la pêche (**IFOP**). Il vise à atteindre un équilibre durable entre les ressources de la mer et leur exploitation. Il apporte un soutien financier aux communautés dépendantes de la pêche.

Cette aide est particulièrement importante pour les départements d'outre-mer français : avec près de 3,5 milliards d'euros en 2000-2006, son montant a doublé par rapport à la période 1990-1999. D'autres instruments financiers complètent les actions. C'est notamment le cas du fonds de cohésion, qui finance des projets visant à améliorer

l'environnement et les infrastructures de transport. Pour la période 1993-1999, les pays bénéficiaires étaient l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande. Le fonds de cohésion a notamment permis de financer une autoroute allant de Madrid à la frontière française en passant par Barcelone, ou encore des infrastructures de traitement des eaux dans plusieurs villes grecques.

La politique de développement régional a donc permis à ces anciens pays « pauvres » de l'Union de connaître un développement rapide et durable. Aujourd'hui, tout en continuant d'agir sur l'ensemble du territoire européen, la politique régionale va également permettre d'aider les nouveaux adhérents à rattraper leur retard.

### L'IRLANDE : UNE POLITIQUE RÉGIONALE RÉUSSIE

La République d'Irlande est entrée dans la Communauté européenne en 1973. Elle connaissait à l'époque une grave crise économique et sociale et comptait parmi les pays les plus pauvres d'Europe. Grâce, notamment, aux fonds structurels, l'économie de ce pays de 4 millions d'habitants a connu une transformation remarquable. Avec une croissance de 8 % en moyenne par an, dans les années 1990, l'Irlande est aujourd'hui le pays européen le plus riche par habitant, après le Luxembourg. Le chômage irlandais, qui dépassait 16 % en 1989, était inférieur à 4 % en 2001. En 1996, pour la première fois de l'histoire de l'Irlande, le solde migratoire est redevenu positif : les Irlandais expatriés ont commencé à revenir au pays. Très active dans le secteur de l'informatique et des télécommunications, l'Irlande est devenue l'un des moteurs de l'activité économique européenne.

Le succès de la politique de développement régional a été fortement favorisé par la mise en place, dans les années 1990, d'un programme d'aide en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et entre le nord et le sud du pays.

# 16 Mds€

C'est la valeur des fonds structurels versés par l'Union aux régions françaises en 2000-2006.

#### COMMENT

#### LE FEDER SOUTIENT LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Territoire en pleine reconversion industrielle, la région Nord-Pas-de-Calais bénéficie des aides du FEDER. Dans ce cadre, plusieurs projets destinés à favoriser l'essor économique de la région ont été financés par la Commission européenne. Le projet DREAM (dynamique régionale pour un environnement et un aménagement maîtrisés) est le plus significatif. Son objectif : rendre le territoire plus attractif pour les investisseurs. Dans la pratique, l'Union a financé dans la région des programmes de recherche visant à l'innovation technologique et a lancé l'opération « Villes et territoires numériques » : des dizaines de cybercentres ont été créés et plus de deux mille personnes ont été formées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### Ce qu'apporte la Constitution

Le traité constitutionnel renforce l'aide aux régions, notamment au profit des régions insulaires, transfrontalières et de montagne :

- il rend possibles les aides d'Etat pour favoriser le développement des régions dites ultrapériphériques, parmi lesquelles les départements d'outre-mer français ;
- il favorise le renforcement de la politique régionale en assouplissant les règles de décision.

# L'Europe solidaire

## Protéger et défendre les consommateurs

### DEUX NOUVEAUX LABELS, DES REPÈRES DE QUALITÉ



Le label CE : les produits fabriqués conformément aux normes de sécurité européennes reçoivent ce label. Ceci leur permet d'être commercialisés sur tout le territoire de l'Union européenne. Les jouets font l'objet d'une réglementation particulièrement stricte.



**L'écolabel européen :** Il est attribué aux produits et services respectant l'environnement. Il permet au consommateur européen de faire ses achats tout en respectant ses choix écologiques.

### Ce qu'apporte la Constitution

Elle confirme qu'un **niveau élevé de protection** des consommateurs constitue un objectif de l'Union. Cette exigence doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques européennes.

### Une protection étendue

Depuis 1975, l'Europe a bâti une politique de protection et d'information des consommateurs, grâce à l'harmonisation des règles d'information (étiquetage des produits), à l'affirmation des droits du consommateur lorsqu'il conclut des contrats (droit de se rétracter, protection dans le cadre de contrats de voyage ou de vacances), ou encore à la reconnaissance d'un droit à réparation.

- **L'étiquetage des produits :** l'Union régit la distribution et la composition des produits les plus sensibles, comme les produits alimentaires, les cosmétiques, les jouets ou les appareils électriques. Après les crises alimentaires récentes (vache folle, dioxine...), des règles d'hygiène sont imposées dans la chaîne alimentaire selon trois principes fondamentaux : suivi de l'application des règles d'hygiène de la ferme à la table, responsabilité des producteurs sur la qualité des aliments, traçabilité de toutes les denrées alimentaires ainsi que des ingrédients entrant dans leur composition, tels les colorants, les édulcorants, les conservateurs ou les additifs chimiques. De même, la législation européenne impose un taux maximal d'OGM dans les aliments, conformément au principe de précaution.

### L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Créée en 2002 afin de rétablir la confiance du consommateur après les importantes crises alimentaires des années 1990, cette autorité indépendante est chargée d'émettre des avis scientifiques sur des questions de sécurité des aliments et d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine.

- **Afin d'assurer une information adéquate du consommateur,** la législation européenne encadre strictement la publicité commerciale : la publicité trompeuse ou mensongère est interdite, ainsi que la publicité qui pourrait abuser de la faiblesse de certains consommateurs, en particulier les enfants.
- **Les traités** consacrent le droit des consommateurs de s'organiser afin de préserver leurs intérêts. Plusieurs organisations de défense des consommateurs au niveau européen sont régulièrement consultées dans la phase d'élaboration de la législation européenne.

# L'Europe verte

## Préserver l'environnement en Europe et dans le monde

### Une politique environnementale commune

Depuis 1972, l'Europe a développé une action très importante en faveur de la protection de notre environnement, qui fait l'objet d'une politique commune. Aujourd'hui, **80 % de la législation française en matière d'environnement est d'origine européenne.**

#### > Les priorités de l'Union :

- prévenir et lutter contre les changements climatiques et le réchauffement planétaire ;
- protéger les habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;
- traiter les problèmes liés à l'environnement et à la santé ;
- préserver les ressources naturelles et gérer les déchets.

Aujourd'hui, la protection de l'environnement est prise en compte par toutes les politiques européennes (agriculture, développement, énergie, pêche, industrie, transports, santé publique...).

Depuis 1993, une Agence européenne de l'environnement (Copenhague) est chargée d'informer et d'alerter sur les menaces pour l'environnement.

### Les réalisations : quelques exemples

- **A la suite des naufrages de l'Erika (1999) et du Prestige (2003),** l'Union européenne est intervenue en faveur du renforcement des contrôles des navires dans les Etats européens. Elle a dressé une liste noire des navires définitivement bannis des ports européens. Elle a programmé l'interdiction des pétroliers à simple coque, demandé un renforcement de la surveillance du trafic maritime dans les eaux européennes et introduit des sanctions pénales. Une Agence européenne de la sécurité maritime a été créée.

- **L'Union européenne, avec le programme Life,** finance à hauteur de 50 % du coût total la restauration et la conservation du pin lariccio en Corse. La conservation des espèces menacées (comme le butor étoilé) et des écosystèmes rares (comme le delta camarguais) est assurée dans le cadre des directives Oiseaux (1979) et Habitat (1992).

- **Le programme Natura 2000** permet de protéger 7 000 sites européens totalisant 285 000 kilomètres carrés de territoire, soit l'équivalent de la moitié du territoire français.

- **Le programme Auto-Oil** lancé en 1992 a conduit à la suppression du plomb dans l'essence et à la généralisation du pot catalytique.

### LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

**L'Union joue également un rôle important** dans la protection de l'environnement au plan international. Elle a ainsi signé de nombreux programmes et conventions internationaux :

- pluies acides ;
- biodiversité ;
- changements climatiques et gaz à effet de serre ;
- désertification ;
- déchets dangereux ;
- déversements de pétrole ;
- protection des grands fleuves (Elbe, Danube, Rhin) ;
- grands espaces maritimes (Antarctique, mer Baltique, Méditerranée...).

Elle a joué un rôle décisif en faveur de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la lutte contre les changements climatiques. Elle s'investit désormais dans la définition d'une stratégie mondiale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Ce qu'apporte la Constitution

Elle renforce la priorité accordée à la **protection de l'environnement** : « un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement » figure ainsi parmi les objectifs de l'Union. Il s'agit aussi d'un principe reconnu par la Charte des droits fondamentaux.

# L'Europe verte

## Soutenir l'agriculture et la pêche

# L'Europe des grands projets

## Investir pour l'avenir

### LA PROTECTION DES PRODUITS DU TERROIR

- L'« **appellation d'origine protégée** » lorsque la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans une aire géographique déterminée et avec un savoir-faire reconnu.
- L'« **indication géographique protégée** » quand le stade de la production, de la transformation ou de l'élaboration est lié exclusivement à un terroir.

L'Union a également créé un label pour les produits issus de l'agriculture biologique.

### Pourquoi une Europe de l'agriculture et de la pêche ?

#### > La politique agricole commune

Elle représente près de 45 % du budget de l'Union. Ses priorités sont désormais de favoriser le développement rural, de garantir le revenu des agriculteurs grâce à des aides financières directes et à des mécanismes comme les quotas laitiers, de garantir aux consommateurs une alimentation de qualité à des prix équitables tout en préservant l'environnement. Aujourd'hui, la PAC permet aussi d'aider les dix nouveaux adhérents, à forte population agricole pour certains d'entre eux, à rattraper leur retard.

#### • Une Europe qui préserve son agriculture

Aujourd'hui, grâce à la PAC, l'Union produit plus de blé, d'orge, de pommes de terre et de viande que les Etats-Unis et le Canada réunis. Elle est le premier producteur de vin et d'huile d'olive au monde et le deuxième exportateur mondial de denrées agroalimentaires derrière les Etats-Unis. Dans le cadre de la PAC, l'Union agit pour valoriser la production européenne, et, notamment, les produits du terroir.

#### • Une Europe qui soutient ses agriculteurs

La PAC octroie aujourd'hui aux agriculteurs des subventions qui ne sont plus liées à la production. Ces aides sont soumises à un ensemble de critères concernant, notamment, le respect de l'environnement, le bien-être des animaux et certaines normes d'hygiène. Entre 2000 et 2006, les 590 000 exploitations agricoles françaises pourront recevoir des aides d'un montant de 317,2 millions d'euros dans le cadre de la PAC.

#### > L'Europe bleue

Les stocks de poissons appartiennent à notre patrimoine commun et se déplacent le long des 50 000 kilomètres de côtes que compte l'Union ; c'est pourquoi la pêche ne peut être gérée que collectivement. La politique de la pêche vise à garantir un équilibre entre intérêts économiques et préservation des ressources biologiques. Pour ce faire, l'Union limite la quantité de poissons pouvant être pêchée en mer mais elle détermine également les espèces pouvant être pêchées et leur taille de capture. Elle régleme aussi les types de pêche et les engins utilisés, afin de préserver l'environnement marin.

L'Union participe donc à l'amélioration des techniques de pêche et à la modernisation de la flotte. Elle agit, en outre, pour la création d'un marché unique de la pêche et l'amélioration de la coopération internationale. La pêche européenne se situe au quatrième rang mondial derrière le Japon, l'ex-URSS et la Chine.

### L'Europe axée sur le progrès et l'innovation

L'Union européenne mène de grands projets dans le domaine des réseaux, des infrastructures ou de la haute technologie. En ce qui concerne les réseaux transeuropéens, appelés RTE (transports, énergie, télécommunications), l'Union veille à relier les différents réseaux nationaux, à faciliter l'accès aux régions éloignées et à respecter l'environnement.

Dans le domaine des transports, l'accroissement de la mobilité en Europe a entraîné une congestion des réseaux. L'Union met en place de grands projets d'infrastructure et elle promeut les moyens de transport propres, comme le train.

L'Union soutient également la création ou la rénovation d'infrastructures dans d'autres domaines. Elle a aidé la ville d'Athènes dans l'organisation des Jeux olympiques en favorisant l'accès aux équipements sportifs. Elle a contribué à améliorer, créer, agrandir et embellir les transports de la ville (métro, tramway, autoroutes et voies piétonnes).

#### LE PROJET PORT 2000 POUR LE HAVRE

Dans le cadre du projet Port 2000, l'Union européenne finance l'agrandissement du port du Havre et la rationalisation du trafic des porte-conteneurs. Le port du Havre, premier port de conteneurs en France et 6<sup>e</sup> port du nord de l'Europe, était en perte de vitesse. Ce projet a pour but de consolider sa position concurrentielle tout en préservant l'environnement de l'estuaire. Il devrait créer de nombreux emplois dans la ville du Havre et l'ensemble de la région. En outre, la capacité annuelle en matière de conteneurs devrait doubler. Ce projet bénéficie d'un financement européen de 181 millions d'euros.

Dans le domaine de la haute technologie, l'Europe s'efforce de faire jeu égal avec les Etats-Unis et le Japon, et depuis quelques années les collaborations européennes se multiplient. C'est ainsi qu'a été lancé le projet de radionavigation par satellite GALILEO.

#### GALILEO

Galileo est le nom du système européen de radionavigation par satellite lancé à l'initiative de la Commission européenne et de l'Agence spatiale européenne (ESA). Galileo devrait bientôt permettre de connaître sa position ou celle de tout objet mobile ou immobile (véhicule, bateau, troupeau de bétail...) dans l'espace et dans le temps avec une extrême précision. Son rôle sera essentiel dans de nombreux domaines tels que la recherche d'itinéraires, le sauvetage de personnes en détresse ou l'aide aux personnes âgées ou handicapées. Il permettra à l'Europe d'avoir son propre système de navigation, à côté du GPS américain.

#### LE TGV

Le TGV permet désormais de rapprocher les principaux centres européens. Les TGV Eurostar (Paris-Londres) et Thalys (Paris-Bruxelles-Amsterdam/Cologne) sont le fruit de coopérations européennes et ont été en partie financés par l'Union dans le cadre du programme INTERREG. Il a fallu rendre compatibles des voies et des niveaux de tension différents entre les pays. Paris est maintenant à 1 h 25 de Bruxelles et à 2 h 15 de Londres. Plus de 2 000 km de lignes à grande vitesse sont actuellement en construction en Europe. Trois projets européens sont notamment en cours : Lyon-Turin-Milan-Venise ; Perpignan-Barcelone-Madrid ; et Paris-Strasbourg-Berlin.

### Ce qu'apporte la Constitution

La Constitution accorde au Parlement européen un droit de codécision, c'est-à-dire un droit de décider conjointement avec le Conseil des politiques agricoles à mener. Toutefois, le Conseil des ministres est le seul à pouvoir fixer les prix, décider des aides et des limitations quantitatives.

### Ce qu'apporte la Constitution

L'objectif de progrès scientifique et technique est affirmé dans la Constitution ; les politiques de recherche, de développement technologique et de l'espace sont menées conjointement par les Etats et l'Union.

# L'Europe de la connaissance

## Développer les savoirs

### Une Europe de plus en plus active dans le domaine de la connaissance

Depuis 1986, l'Union est devenue de plus en plus active dans les domaines de la culture, de la recherche et de l'éducation. Elle promeut le patrimoine culturel et scientifique commun tout en préservant les spécificités nationales et locales. L'Union soutient les échanges scientifiques et culturels entre les différents pays membres et encourage la diffusion des connaissances.

#### > Recherche et enseignement

- **Depuis 1999, un espace européen de l'enseignement supérieur** se construit. Il prend notamment la forme d'une harmonisation des cursus d'enseignement supérieur en trois cycles (licence, maîtrise, doctorat - LMD) afin de faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes et, donc, la mobilité des étudiants à travers l'Europe. 75 % des universités françaises ont déjà adopté ce nouveau système, et les taux de réussite des étudiants ont sensiblement augmenté dans plusieurs d'entre elles.

L'Union finance des programmes d'échanges entre étudiants et enseignants : les étudiants européens peuvent passer une année à l'étranger grâce à Erasmus. Le programme Leonardo poursuit le même objectif dans le domaine de la formation professionnelle. Quant au programme Tempus, il contribue à la coopération universitaire avec la Russie, les pays de l'ex-URSS et les pays en développement.

- **Dans le domaine de la recherche**, l'Union, consciente du défi représenté par le dynamisme américain, s'est dotée en 2002 d'une stratégie pour combler son retard en termes de compétitivité. Les Etats membres se sont engagés à consacrer 3 % de leur PIB à la recherche. Actuellement, l'Europe représente 29,5 % des exportations de haute technologie dans le monde, contre 28,6 % pour les Etats-Unis ; elle produit un tiers environ des connaissances scientifiques dans le monde. L'Europe de la recherche a rendu possibles Airbus, Ariane, le CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) ou encore le synchrotron.

#### LE PROGRAMME ERASMUS

Actuellement, 2 199 institutions d'enseignement supérieur dans 31 pays (incluant les pays voisins de l'UE) participent au programme Erasmus. Depuis sa création, en 1987, plus d'un million d'étudiants ont bénéficié de ce programme d'échanges. La France et l'Espagne sont les deux destinations les plus demandées. Le budget Erasmus en 2004 est de près de 190 millions d'euros. A partir de 2005, avec la création d'Erasmus Mundus, le programme sera élargi à davantage de pays non européens.

## Rapprocher les cultures

### LE SYNCHROTRON : UN CENTRE DE RECHERCHE EUROPÉEN DE POINTE

Un synchrotron est une sorte de « supermicroscope » qui permet une connaissance approfondie de la matière et apporte des informations dans de très nombreux domaines de recherche. L'ESFR (European Synchrotron Radiation Facility) de Grenoble est un des trois plus grands et plus performants synchrotrons dans le monde, à côté de ceux des Etats-Unis et du Japon. Il associe dix-huit pays et attire plusieurs milliers de chercheurs par an. Son budget est d'environ 72 millions d'euros et 600 personnes y travaillent en permanence.

### Culture

L'Union favorise la création artistique et la coopération culturelle entre les Etats membres, notamment à travers le programme Culture 2000. Ce programme, doté de près de 170 millions d'euros en 2000 - 2004, a permis, par exemple, de soutenir l'opération Capitales européennes de la culture (Lille et Gênes en 2004, Cork en 2005).

L'Union protège également la diversité culturelle : à titre d'exemple, toutes les chaînes de télévision européennes doivent diffuser plus de 50 % d'œuvres européennes dans leur programmation quotidienne. L'Europe soutient également les industries de l'audiovisuel à travers les programmes Media et Media+. Elle appuie ainsi le réseau de cinémas « Europa cinémas » : 1 320 écrans dans 318 villes et 51 pays programmant une majorité de films européens. L'Union participe également au financement de films : elle a notamment soutenu des films tels que *Gazon maudit*, *La Haine*, *Un Indien dans la ville* ou *Good Bye Lenin* grâce au programme Media.

### La diversité culturelle au service du cinéma français (évolution du nombre de sorties en première exclusivité)



# 19 Mds€

C'est le budget du programme-cadre de recherche pour 2002-2006. Depuis 1991, il a été multiplié par trois.

### Ce qu'apporte la Constitution

La diversité culturelle et le respect des traditions des peuples d'Europe figurent dans la Charte des droits fondamentaux.

- La Constitution prévoit la création d'un espace européen de la recherche et la libre coopération des chercheurs et des universités au-delà des frontières.
- L'action européenne en matière culturelle sera considérablement facilitée par des règles de décision plus souples (passage du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée).
- En revanche, pour éviter que la libéralisation des échanges ne nuise à la diversité culturelle, la Constitution donne un droit de veto aux Etats européens sur les accords commerciaux négociés par l'Union lorsqu'ils risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique.

# L'Europe économique

## Dynamiser la croissance et l'emploi

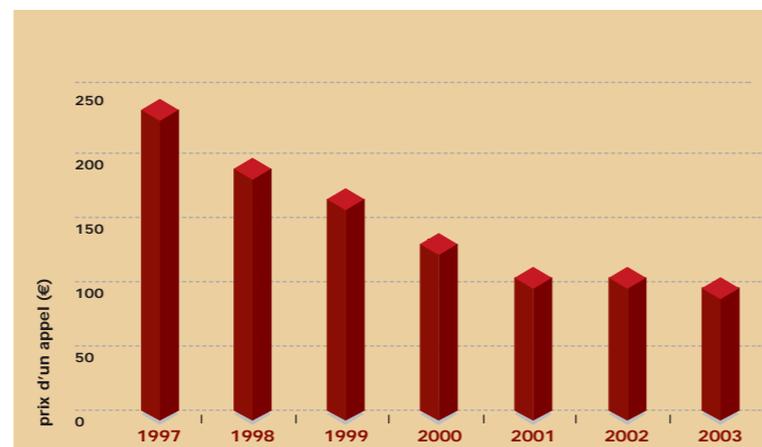
### L'Union européenne : un projet politique passant par l'économie

Le projet européen est né de l'idée d'éloigner la guerre du continent par le renforcement des liens économiques et commerciaux entre les Etats. En 1951, les six Etats fondateurs ont commencé par partager leurs ressources stratégiques, le charbon et l'acier, dans le cadre de la CECA. Un demi-siècle plus tard, le marché intérieur concerne l'ensemble des marchandises et des services produits dans les vingt-cinq Etats membres. En 2000, l'Union s'est fixé comme objectif de devenir d'ici à 2010 l'économie la plus ouverte et la plus compétitive du monde (stratégie de Lisbonne). Cette stratégie vise à la création d'emplois à travers des politiques industrielle et commerciale innovantes, tout en favorisant les politiques sociale et environnementale.

### Le marché intérieur

Avec l'abolition des anciennes barrières, les personnes, les biens, les services et les capitaux circulent en Europe aussi librement qu'à l'intérieur d'un Etat membre. Davantage d'entreprises ont pu ainsi entrer en concurrence, ce qui a entraîné une baisse des prix pour les consommateurs et un choix de biens et de services plus large. Le marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis sa réalisation, en 1993, et généré plus de 800 milliards d'euros de richesse supplémentaire.

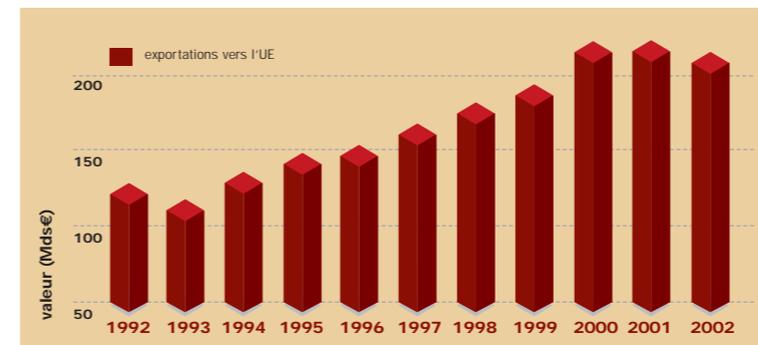
### La concurrence au bénéfice des consommateurs : l'exemple du téléphone (prix d'un appel national en France depuis 1997 : 10 minutes à 1 heure en semaine)



### LE MARCHÉ INTÉRIEUR : DES AVANTAGES CONCRETS

- Dans le domaine des nouvelles technologies, l'ouverture des marchés nationaux de l'Union a permis de réduire de 50 % le prix des appels téléphoniques nationaux depuis 1998.
- Sous la pression de la concurrence, les tarifs aériens promotionnels en Europe ont chuté de manière significative.
- Après la suppression des restrictions nationales, plus de 15 millions d'Européens ont choisi de résider dans un autre pays de l'Union pour y travailler ou profiter de leur retraite.

### L'Europe : un marché croissant pour les entreprises françaises (valeur des exportations de la France vers l'UE depuis 1992)



### L'industrie

L'Union s'efforce de créer un environnement favorable pour l'industrie et de favoriser, notamment, des alliances entre entreprises.

### LE DÉMANTÈLEMENT DU CARTEL DES VITAMINES

A travers la politique de concurrence, la Commission veille à ce que les entreprises ne constituent pas de monopoles, n'abusent pas de leur position dominante ou encore ne s'entendent pas sur les prix au détriment du consommateur. Durant les années 1990, huit laboratoires pharmaceutiques se sont entendus sur les prix d'une très grande variété de vitamines, dont les vitamines A, B1, B2, C et bêta-carotène. Ces vitamines sont utilisées dans un grand nombre d'aliments, comme les céréales et les biscuits, mais également dans les produits pharmaceutiques et les cosmétiques. L'entente illicite sur les prix a entraîné leur hausse. En 2001, les entreprises se sont vu infliger une amende record de 855 millions d'euros, justifiée par l'importance des enjeux pour la santé et l'alimentation.

### Les petites et moyennes entreprises

L'Union gère des programmes spécifiques pour aider les 25 millions de petites et moyennes entreprises (PME) européennes, qui jouent un rôle primordial pour l'économie. En matière de recherche, elle incite les PME à participer à des projets d'innovation pour développer de nouvelles stratégies commerciales, de nouveaux concepts de produits ou de nouvelles formes de distribution. Les PME ont également le droit de recevoir des aides d'Etat et d'autres formes de financement plus généreuses que les grandes entreprises. Enfin, l'Union encourage les créations d'entreprise.

### AIRBUS OU LA RÉUSSITE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

A l'heure de la mondialisation, le partenariat industriel européen est plus que nécessaire. Dans le secteur de l'aéronautique et de l'aérospatiale, les Européens ont su se regrouper grâce à la création du consortium « EADS ». Ce groupe, fruit d'une collaboration entre la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne, gère notamment la production des avions Airbus. La compagnie Airbus emploie 45 000 personnes réparties principalement dans ces quatre pays. Airbus est ainsi devenu le premier producteur d'aéronefs au monde.

### Ce qu'apporte la Constitution

- Dans le domaine de la politique industrielle, la Constitution encourage l'échange d'informations et des « meilleures pratiques » industrielles en Europe.
- En se fixant comme objectif la création d'un espace européen de la recherche, la Constitution favorise le développement d'une industrie européenne compétitive.
- La Constitution favorise l'émergence d'un gouvernement économique européen, œuvrant non seulement en faveur de la stabilité des prix, mais également de la croissance, d'une économie sociale de marché hautement compétitive, du plein emploi et du progrès social.



# L'Europe de la liberté, de la sécurité et de la justice

## L'euro, notre monnaie commune

### Ce qu'apporte la Constitution

La Constitution européenne renforce la coordination des politiques économiques au sein de la « zone euro » et favorise l'émergence d'un véritable gouvernement économique de l'Europe.

- **L'Eurogroupe**, composé des ministres des Finances des pays de la zone euro, est renforcé : il est doté d'une présidence stable de deux ans et demi, qui permettra d'assurer une meilleure coordination économique et budgétaire des pays de la zone euro.
- **Le pouvoir autonome des douze Etats membres** de la zone euro et leur capacité de décision sont renforcés. Ainsi, dorénavant, seuls les Etats de la zone euro voteront les décisions qui les concernent en matière de coordination des politiques économiques et de déficit public excessif. Ils pourront également développer une coordination spécifique en matière budgétaire et de politique économique.
- L'entrée dans la zone euro d'un nouvel Etat membre sera décidée après recommandation des Etats ayant déjà adopté la monnaie unique.

### Un complément nécessaire à la liberté de circulation

Au début des années 1990, l'Union européenne est devenue un marché unique : les biens, les services, les hommes ainsi que les capitaux peuvent circuler librement dans l'ensemble des pays de l'Union. Dans ce contexte, une monnaie unique constituait une nécessité économique.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, 7,8 milliards de billets et 40,4 milliards de pièces ont été mis en circulation dans les Etats membres de la zone euro.

Aujourd'hui, l'euro est la monnaie de douze pays de l'Union européenne : la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande.

La monnaie unique est un succès économique, politique et technique. Elle constitue, en effet, le premier symbole tangible de l'unification européenne : la présence la plus visible de l'Union dans la vie quotidienne de 300 millions de citoyens.

### Les apports de la monnaie unique

- **L'euro facilite les voyages au sein de la zone euro** : il n'y a plus d'opérations ni de commissions de change. Le voyageur bénéficie ainsi de coûts moindres, donc de meilleures conditions de voyage.
- **L'euro favorise la comparaison des prix pour le consommateur** : il contribue ainsi à une plus grande transparence des marchés et permet la recherche du moindre prix.
- **L'euro a permis une baisse très sensible des taux d'intérêt** depuis quelques années, ce qui se traduit par une réduction du coût des crédits immobiliers ou à la consommation dont bénéficient les ménages.
- **La stabilité des prix est le principal objectif** de la Banque centrale européenne, qui gère l'euro. Après une hausse temporaire des prix de certains produits lors du passage à l'euro, l'inflation est revenue à niveau faible (un peu plus de 2 % en France depuis 2002). En outre, la force de l'euro permet de réduire considérablement l'impact de la hausse des prix du pétrole pour les pays européens.
- **La monnaie unique** conforte, enfin, le poids international de l'Europe. L'euro a acquis un statut international de monnaie de réserve et de paiement sur le marché des changes. Il est ainsi la deuxième monnaie de réserve derrière le dollar, mais devant le yen japonais, la livre sterling, le dollar australien.

## Rapprocher nos politiques d'asile et d'immigration

### L'Europe se dote progressivement d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration

L'abolition des frontières intérieures et la liberté de circulation et d'installation des personnes dans l'ensemble de l'Union constituent des réalisations essentielles de l'Union européenne. Elles doivent avoir pour contrepartie une solidarité accrue entre les Etats membres pour renforcer ensemble le contrôle aux frontières extérieures de l'Union, rapprocher leurs politiques d'asile et d'immigration, coopérer, enfin, dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

> **Depuis l'accord de Schengen (1995), les contrôles aux frontières communes aux Etats sont abolis** et reportés aux frontières extérieures de l'Union. L'Union se dote :

- d'une politique commune en matière de visas ;
  - d'un système d'information Schengen, base de données commune à toutes les polices européennes et qui porte aussi bien sur les personnes (par exemple, une personne recherchée pour être extradée) que sur les biens (par exemple, un véhicule volé) ; c'est la France, à Strasbourg, qui anime ce réseau ;
  - d'une Agence européenne de coopération opérationnelle aux frontières à partir de mai 2005.
- Une aide de près d'un milliard d'euros sera accordée aux dix nouveaux Etats membres en 2004 - 2006 pour renforcer la sécurité à leurs frontières extérieures.

> **L'Europe se protège**, mais elle veille dans le même temps à offrir un pouvoir de codécision et en facilitant la prise de décision (généralisation du vote à la majorité qualifiée au lieu du vote à l'unanimité).

- L'Union s'est dotée de normes communes en matière d'asile, qui garantissent le respect des droits des réfugiés au moment où leur demande d'asile est examinée par les Etats européens, et une fois que le statut de réfugié leur a été accordé ;
  - elle s'efforce d'améliorer l'intégration des populations immigrées légalement, en garantissant le droit au regroupement familial et l'égalité de traitement des résidents de longue durée avec les citoyens de l'Union.
- Ces progrès doivent être accélérés, et les efforts d'harmonisation des législations doivent être plus ambitieux. En outre, les modalités de décision doivent être plus démocratiques, en donnant au Parlement européen les mêmes pouvoirs qu'au Conseil des ministres. C'est le but recherché par la constitution.

### LE FONDS EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS

Le fonds européen pour les réfugiés aide les Etats membres à accueillir les réfugiés et les personnes déplacées (logement, aide médicale, assistance sociale et juridique, éducation...), à les intégrer dans le pays d'accueil ou à faciliter leur rapatriement. Doté de 200 millions d'euros en 2000-2004, il verra ses moyens fortement augmenter pour la période 2007-2013.

### Ce qu'apporte la Constitution

Parmi les politiques communes de l'Union, c'est en matière d'asile et d'immigration que le traité constitutionnel introduit les modifications les plus importantes, en donnant au Parlement européen un pouvoir de codécision et en facilitant la prise de décision (généralisation du vote à la majorité qualifiée au lieu du vote à l'unanimité).

- La Constitution européenne crée ainsi les conditions d'une politique commune contre l'immigration illégale et les trafics, ainsi qu'en matière d'intégration des immigrés.
- Elle fixe également l'objectif d'un système européen d'asile, au-delà des règles minimales dont l'Union s'est dotée en la matière.

# L'Europe de la liberté, de la sécurité et de la justice

## Renforcer la sécurité et la justice

### Les magistrats et les policiers des Etats membres de l'Union coopèrent de plus en plus étroitement contre la criminalité transfrontalière

> **Les magistrats coopèrent** notamment au sein de l'office européen Eurojust, qui coordonne les enquêtes et les poursuites en matière de criminalité organisée et de terrorisme.

Il existe, depuis 2004, un mandat d'arrêt européen. C'est une réussite remarquable de la coopération entre les justices nationales : plus de 50 mandats délivrés entre la France et l'Espagne au cours du premier trimestre 2004.

Des équipes communes d'enquêtes, composées de magistrats et d'enquêteurs, sont mises en place, par exemple entre la France et les Pays-Bas, l'Espagne ou encore le Royaume-Uni.

La France, l'Allemagne et l'Espagne vont créer un véritable casier judiciaire européen.

> **Quant aux polices des Etats européens**, elles se sont également dotées d'un office européen de police, Europol.

#### EUROPOL

Etabli à La Haye, employant près de 400 personnes originaires de tous les Etats membres, Europol collecte, analyse et diffuse des informations pour contribuer aux enquêtes policières menées dans plusieurs Etats membres. Son action vise en particulier les réseaux criminels impliqués, par exemple, dans le trafic de drogue, les enlèvements, le terrorisme, les réseaux d'immigration clandestine, l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Exemples : en février 2004, Europol a coordonné une opération de police simultanée dans dix pays (opération Odysseus) qui a permis de démanteler un important réseau de pédophiles. En juillet 2004, une opération de même nature a permis l'arrestation de 58 membres d'un réseau de contrefaçon d'euros.

### L'ensemble de ces outils permet à l'Union de lutter plus efficacement contre le terrorisme

Après les attentats du 11 mars à Madrid, l'Union s'est dotée d'une feuille de route contre le terrorisme. Il est prévu, notamment, de renforcer encore Eurojust et Europol. D'ores et déjà, une unité antiterroriste a été créée au sein d'Europol.

Surtout, un coordonnateur de l'ensemble des actions de l'Union contre le terrorisme a été institué, et une structure de coordination des activités de renseignement va être mise en place.

# L'Europe dans le monde

## Promouvoir nos valeurs dans le monde

### La première puissance commerciale

L'Union européenne représente 20 % des exportations mondiales (contre 13 % pour les Etats-Unis et 8 % pour la Chine). Le commerce est une politique commune de l'Union, ce qui lui permet de défendre ses intérêts et ses valeurs d'une seule voix, en particulier à l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Ainsi, l'Union défend la diversité culturelle en excluant ses services culturels de la libéralisation des échanges négociée à l'OMC. Elle s'efforce d'améliorer les règles du commerce international pour garantir le commerce équitable et une mondialisation maîtrisée : l'Union est la première grande puissance commerciale à avoir ouvert entièrement son marché aux exportations des pays les moins avancés, à l'exception des armes (2001). Elle a contribué à lancer le cycle de Doha pour le développement (2001-2005), qui vise à aider les pays en développement à mieux accéder aux marchés des pays industrialisés.

### Urgence et développement : une aide massive

La moitié de l'aide publique mondiale au développement (28 milliards d'euros en 2002) est versée par l'Union et ses Etats membres, à travers le fonds européen de développement (essentiellement consacré à l'Afrique), et plusieurs programmes régionaux (Balkans, rive sud de la Méditerranée, Amérique latine, anciens pays de l'Union soviétique, Asie). L'aide européenne est conditionnée par le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie, la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération nucléaire. L'Union est un acteur important de l'aide humanitaire, avec un budget (600 millions d'euros en 2003) comparable à celui des Etats-Unis : elle a porté secours à 18 millions de personnes dans le monde entier en 2000 et a mobilisé l'aide la plus importante au profit des victimes du raz-de-marée en Asie du Sud-Est en 2005.

### Une influence politique renforcée

Avec le traité de Maastricht (1992), l'Union s'est dotée d'une politique étrangère et de sécurité commune, comprenant un volet de sécurité et de défense. Depuis 1997, un haut représentant à la PESC (Javier Solana) est chargé de l'animer. Les Etats membres restent maîtres de leur politique étrangère mais s'efforcent de définir des positions et des actions communes. Sur certains sujets, comme la question israélo-palestinienne, l'Union a su parler d'une seule voix et prendre position fermement. Mais la politique étrangère européenne, encore récente, doit s'affirmer davantage. Le traité constitutionnel y contribue fortement.

### Ce qu'apporte la Constitution

La politique étrangère et la défense européenne font partie des domaines où le traité constitutionnel permet les avancées les plus importantes.

- **Politique étrangère** : la Constitution européenne crée un ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne. Il s'appuiera sur un service diplomatique européen. La mise en place d'une présidence stable du Conseil européen pour deux ans et demi renouvelables une fois doit également contribuer à donner plus de continuité et de cohérence à la politique étrangère de l'Union.

- **Défense** : une clause de défense mutuelle et une clause de solidarité affirment le principe d'un devoir d'assistance mutuelle entre Européens, y compris par des moyens militaires, face à tout type de menace, notamment terroriste.

La Constitution européenne permettra aux Etats membres les plus engagés dans l'effort de défense de coopérer, de façon permanente, pour assurer les missions de gestion de crise les plus exigeantes au nom de l'Union. Une Agence européenne de défense est créée pour renforcer les capacités de défense des Etats membres.

- **Solidarité** : un corps de volontaires européens d'action humanitaire est créé.

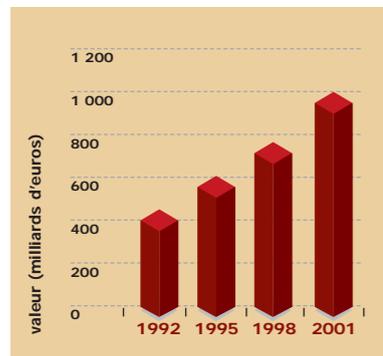
### Ce qu'apporte la Constitution

Le traité constitutionnel dote l'Union de moyens nouveaux pour lutter contre la criminalité, en particulier transfrontalière :

- il permet le rapprochement des législations nationales en matière de procédure pénale, de définition des infractions et des sanctions pour un certain nombre de crimes graves et transnationaux (terrorisme, trafic de drogue, blanchiment...);
- Eurojust est renforcé ; Europol sera désormais soumis au contrôle du Parlement européen et des Parlements nationaux ;
- un parquet européen pourra être créé, pour rechercher et poursuivre les auteurs de crimes graves transnationaux ;
- enfin, une clause de solidarité garantit qu'un Etat européen victime d'une catastrophe naturelle ou d'une attaque terroriste bénéficiera de l'aide de tous les autres.

# L'Europe dans le monde

**L'Union européenne au service des exportations de produits européens**  
(évolution des exportations hors UE)



## Une politique de défense européenne de plus en plus autonome

A la suite des conflits en Bosnie et au Kosovo dans les années 1990, les Européens, sous l'impulsion de la France et du Royaume-Uni, ont fortement accéléré la construction d'une politique de défense commune. L'Union s'est donné les moyens d'assurer des missions humanitaires, de maintien de la paix et de gestion des crises : capacité de déployer 60 000 soldats en soixante jours et pendant un an, décision de se doter d'ici à 2007 de treize groupements d'intervention militaire rapide, création d'une Agence européenne de défense pour rationaliser l'effort d'armement des Etats européens. L'Union dispose aujourd'hui des moyens de décider et de conduire des opérations autonomes, en dehors de l'OTAN. Une première opération autonome a ainsi été menée au Congo en juin 2003.

## Les actions de l'Union : quelques exemples

### > Les opérations militaires de l'Union

Depuis 2001, l'Union a démontré sa capacité à agir sur le terrain en lançant des opérations de gestion de crise, y compris avec des moyens militaires, en ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), au Congo et en Bosnie-Herzégovine.

Elle a assuré la relève de l'OTAN dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) : l'opération militaire Concordia (mars-décembre 2003) a permis de stabiliser cette région aux portes de l'Europe. Une mission de police de l'Union européenne lui a succédé.

Pour répondre à une grave situation de crise humanitaire et à la demande du secrétaire général des Nations unies, l'Union européenne a lancé, le 5 juin 2003, l'opération militaire Artemis à Bunia, en République démocratique du Congo. Cette intervention a permis de rétablir la sécurité à Bunia dans l'attente d'un renforcement de la force des Nations unies, évitant ainsi une détérioration de la situation humanitaire.

Enfin, l'Union a pris, en décembre 2004, la relève de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine par le lancement de l'opération militaire Althea. Cette opération de grande envergure (7 000 hommes) souligne l'engagement de l'Union dans la région des Balkans. Elle complète d'autres actions déjà menées, notamment dans les domaines de la lutte contre le crime organisé, de la reconstruction de l'économie et de l'Etat de droit.

# Construction européenne : les frontières, la démocratie

Depuis 1957, la construction européenne s'est rapprochée de l'objectif que s'étaient fixé ses initiateurs : « **une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe** ». L'Union européenne s'étend désormais sur un espace géographique unifié, dans un ensemble cohérent, forte d'ambitions, de valeurs, de règles et d'institutions communes.



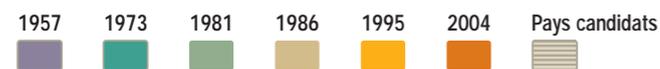
# 456 millions

C'est le nombre d'habitants de l'Europe élargie. Ils représentent le quart de la richesse mondiale.

# La construction de l'Europe

De l'Europe des **6** à l'Europe des **25**

## RÉPARTITION DES PAYS PAR DATES D'ENTRÉE DANS L'UNION



Depuis plus de cinquante ans, l'Union économique et politique se construit, **les dates-clés** :

• **9 mai 1950** Déclaration Schuman : Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

• **18 avril 1951** L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le traité de Paris instituant la Communauté du charbon et de l'acier (CECA).

• **25 mars 1957** L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le traité de Rome créant la Communauté économique européenne (CEE).

• **1962** Première politique communautaire, la PAC (politique agricole commune).

• **1968** Réalisation en juillet de l'Union douanière entre les six pays.

• **1974** Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres décident de se réunir régulièrement en Conseil européen pour fixer les grandes orientations de la politique européenne.

• **1979** Création du système monétaire européen (SME) et de l'Ecu (European Currency Unit). Et première élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

• **1<sup>er</sup> juillet 1987** L'Acte unique européen (AUE) entre en vigueur. Il établit les principes de la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.

• **1<sup>er</sup> novembre 1993**

Le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht) entre en vigueur. En ajoutant au système « communautaire » existant de nouvelles formes de coopération entre les gouvernements des Etats membres, en matière de politique étrangère et de défense et en matière de justice et d'affaires intérieures, ce traité crée l'Union européenne, reposant sur trois piliers. Il met également en place l'Union économique et monétaire (UEM) avec une monnaie unique (l'euro).

• **1993** Le Marché unique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

• **1<sup>er</sup> mai 1999**

Entrée en vigueur du traité d'Amsterdam. Le traité d'Amsterdam modifie le traité de 1992, notamment dans la perspective des futurs élargissements. Il permet d'instaurer des coopérations renforcées entre certains Etats membres.

• **1<sup>er</sup> janvier 2002** L'euro (€) remplace les devises nationales de douze pays de l'Union européenne : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

• **28 février 2002** Session inaugurale de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

• **1<sup>er</sup> février 2003**

Entrée en vigueur du traité de Nice. Le traité de Nice ouvre la voie à la réforme institutionnelle nécessaire à l'élargissement de l'Union européenne aux pays candidats de l'est et du sud de l'Europe. Il introduit plusieurs changements : limitation de la taille et de la composition de la Commission ;

extension du vote à la majorité qualifiée ; nouvelle pondération des voix au sein du Conseil.

• **4 octobre 2003** Début de la Conférence intergouvernementale chargée de modifier les traités et d'adopter un traité constitutionnel.

• **1<sup>er</sup> mai 2004** Entrée de dix nouveaux Etats dans l'Union européenne : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

• **29 octobre 2004** Signature du traité constitutionnel à Rome.

• **22 novembre 2004** Entrée en fonction de la Commission présidée par le Portugais José Manuel Durao Barroso.



# L'Europe élargie

Après la chute du mur de Berlin, l'Europe a pu mettre fin à cinquante ans de division entre l'Ouest et l'Est. **Avec l'entrée de dix nouveaux Etats membres le 1<sup>er</sup> mai 2004, cette réunification est aujourd'hui presque achevée.** Elle est riche d'opportunités pour l'Europe et pour la France.

## LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'UNION

- **Politiques** : démocratie, Etat de droit, respect des droits de l'homme et de la protection des minorités.
- **Economiques** : économie de marché viable, capacité à faire face à la concurrence au sein du marché intérieur de l'Union.
- **Institutionnelles** : reprise des textes européens et capacité à les mettre en œuvre.

## Nouveaux membres : une garantie pour la paix et la sécurité

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, dix nouveaux pays ont rejoint l'UE : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, Chypre et Malte.

Ces nouvelles adhésions consolident la paix en Europe : pour entrer dans l'Union, ces dix Etats ont dû régler au

préalable leurs différends frontaliers et apaiser les conflits liés aux minorités nationales. Elles renforcent la démocratie : le respect de la démocratie est la première condition pour adhérer à l'Union.

## De nouvelles perspectives pour l'Europe et la France

# 5€

par Français et par an pendant treize ans : c'est le coût pour la France de l'aide aux dix nouveaux Etats membres.

L'Union élargie, c'est 456 millions d'habitants, soit le 3<sup>e</sup> ensemble de population de la planète et le quart de la richesse mondiale. Elle compte quatorze prix Nobel de plus. Son poids sera renforcé dans les négociations internationales, notamment sur les questions commerciales à l'OMC ou sur le développement durable dans le cadre du processus de Kyoto.

L'élargissement devrait permettre de renforcer encore la position des

entreprises françaises : nos exportations vers les dix nouveaux membres ont quadruplé depuis dix ans ; le solde positif de nos échanges commerciaux avec les dix nouveaux Etats membres s'est établi à 2,2 milliards de dollars en 2003.

Premier investisseur en Pologne et 3<sup>e</sup> investisseur dans les huit pays d'Europe centrale, la France est bien placée pour l'avenir.

## Les grandes questions posées par l'élargissement

### Quel est le coût de l'élargissement ?

Le montant de l'aide aux nouveaux Etats membres s'élèvera pour la France à 3,8 milliards d'euros en treize ans, soit environ 5 euros par habitant et par an sur la période.

### Quel avenir pour la PAC ?

Il n'y a pas de modification de la PAC. D'ici à 2013, 45 milliards d'euros seront consacrés chaque année aux agriculteurs des vingt-cinq Etats. Avec 75 millions de nouveaux consommateurs, ces nouveaux membres ouvrent de nouveaux débouchés à notre agriculture et à nos industries agroalimentaires.

### Quels impacts sur l'immigration et sur la sécurité de l'Union ?

Concernant l'immigration légale, l'élargissement est le meilleur moyen de stabiliser les populations des pays d'Europe centrale et orientale.

Quant à l'immigration illégale, l'élargissement améliorera au contraire notre sécurité, car il impose aux pays de renforcer le contrôle des frontières externes de l'Union.

L'élargissement permettra d'étendre aux nouveaux membres la coopération entre Européens dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et les trafics de drogue.

### L'élargissement engendrera-t-il de nouvelles délocalisations ?

Le phénomène de délocalisation n'est pas lié à l'élargissement. Les entreprises françaises investissent en Europe centrale et orientale depuis la chute du communisme. Le risque de délocalisation des entreprises devrait être limité, particulièrement en France: alors que nous sommes déjà au 3<sup>e</sup> rang des investisseurs directs, moins de 10 % de nos investissements correspondent à des délocalisations. Dans leur écrasante majorité, ces investissements répondent à la demande intérieure des nouveaux Etats membres, en forte croissance.

### L'Europe va-t-elle encore s'élargir ?

#### La Turquie entrera-t-elle dans l'Union ?

La Bulgarie et la Roumanie devraient rejoindre l'Union en 2007. La Croatie entamera en 2005 des négociations en vue de son adhésion à l'Union.

Le cas de la Turquie est différent. L'intérêt de l'Europe est d'avoir, sur son flanc sud, une Turquie stable et démocratique qui joue un rôle positif dans l'évolution de la région et soit un modèle pour ses voisins. Le poids de l'Europe dans le monde serait renforcé par une Turquie partageant nos valeurs communes.

En octobre 2005, des négociations avec ce pays vont commencer. Il s'agit d'offrir à la Turquie la possibilité de prouver aux citoyens européens qu'elle pourra mener les réformes nécessaires pour s'adapter à l'Europe. Ces négociations seront complexes et devraient durer entre dix et quinze ans. Si les négociations aboutissent, la Constitution française prévoit que le traité d'adhésion devra être approuvé, en France, par référendum : ce sont donc les Français qui auront le dernier mot. Si les négociations s'arrêtent, ou si l'adhésion est refusée par un ou plusieurs Etats membres, il faudra veiller à créer un lien suffisamment fort entre la Turquie et l'Europe.

#### Le traité constitutionnel et la Turquie

La Constitution européenne ne facilitera ni n'empêchera l'adhésion de la Turquie à l'Union. Conformément à l'esprit des traités antérieurs, elle rappelle simplement que « l'Union est ouverte à tous les Etats européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun ». Dans le traité constitutionnel, ces valeurs sont précisées et rendues plus exigeantes que dans les précédents traités.

# L'Europe démocratique et citoyenne

L'Union est aujourd'hui bien plus qu'une construction économique et commerciale. Elle est d'abord un projet politique : **construire une identité européenne autour de valeurs communes**. Ce projet n'a de sens que si chaque Européen y participe activement, à travers ses représentants élus et un ensemble de droits qui font de lui un citoyen européen.

## LE MYTHE DE L'EUROPE BUREAUCRATIQUE

On considère parfois l'Union européenne comme une « superbureaucratie » qui s'occuperait de tout, au détriment de la démocratie. En réalité, la fonction publique européenne et le budget européen sont très modestes en comparaison des moyens dont disposent les Etats :

- **30 000 fonctionnaires** européens, soit moins que les fonctionnaires de la Ville de Paris (40 000) ;
- **un budget de 1 % du produit européen brut**. Dans les pays européens, les dépenses publiques représentent plus de 20 % de la richesse nationale.

## Un Parlement européen plus puissant

L'institution qui représente directement les citoyens européens au sein de l'Union est le Parlement européen, dont le siège est à Strasbourg. Parce qu'il est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct, son rôle dans une Europe démocratique doit être central. Aussi ses pouvoirs ont-ils été constamment renforcés depuis sa création. Ils sont aujourd'hui très proches de ceux du Parlement en France. Avec le Conseil, le Parlement européen vote la plupart des lois et le budget européens.

Il contrôle particulièrement la Commission, dont il peut approuver ou

refuser la désignation des membres. Il peut la censurer dans son ensemble : il a ainsi provoqué la démission de la Commission dirigée par M. Santer en 1999, et contraint en 2004 le président Barroso à revoir la composition de la nouvelle Commission. Le Parlement peut également constituer des commissions d'enquête pour examiner des cas d'infraction ou de mauvaise administration (exemple : commission pour étudier les retards d'intervention lors de la crise de la vache folle en 1996-1997).

## Une citoyenneté européenne en construction

La citoyenneté européenne est un ensemble de droits très concrets :

- le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres ;
- le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, ainsi qu'à

l'élection du Parlement européen, pour tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant ;

- le droit, pour tout citoyen européen lorsqu'il est hors de l'Union, de bénéficier de la protection diplomatique

et consulaire de tout Etat membre ;

- le droit de pétition devant le Parlement européen ainsi que celui de s'adresser au médiateur européen, qui peut recevoir les plaintes contre les institutions ou les organes communautaires de tout citoyen.

## CE QUE PERMETTRA LA CONSTITUTION

- **Les pouvoirs du Parlement européen seront encore renforcés** : il deviendra l'égal du Conseil des ministres, totalement en matière budgétaire, dans une très large mesure en matière législative.

- **Le Parlement européen élira le président de la Commission** sur la base des résultats des élections

européennes, ce qui veut dire que le choix du président devra refléter la majorité politique au Parlement.

- **L'intégration de la Charte des droits fondamentaux** dans le traité donnera force obligatoire à de nombreux droits du citoyen européen : droits sociaux des travailleurs, droit d'accès aux services publics...

- **Le droit d'initiative citoyenne** permettra à un million de citoyens de l'Union d'inviter la Commission à soumettre une proposition législative.

- **Les Parlements nationaux** se verront confier le rôle, et les moyens, de veiller à ce que l'Union n'empiète pas sur les compétences des Etats membres.

## Qui fait quoi en Europe ? Des institutions réformées

### LE CONSEIL EUROPÉEN

Il réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement : il donne les impulsions nécessaires au développement de l'Union et définit les priorités.

> Avec la Constitution européenne, le Conseil européen sera doté d'un président stable, désigné pour deux ans et demi renouvelables une fois.

### LE CONSEIL DES MINISTRES

Composé d'un ministre de chaque Etat membre, il définit et coordonne les politiques, il exerce les fonctions législative et budgétaire (partagées avec le Parlement européen).

> Avec la Constitution européenne, le Conseil prendra plus facilement ses décisions. Les textes seront adoptés s'ils recueillent l'accord de plus de la majorité des Etats membres représentant au moins 65 % de la population de l'Union.

### LE PARLEMENT EUROPÉEN

Composé de représentants élus pour cinq ans par les citoyens, il vote les lois européennes et le budget. Il exerce le contrôle politique sur la Commission.

> Avec la Constitution européenne, le rôle du Parlement européen est renforcé.

### LA COMMISSION EUROPÉENNE

Désignée pour cinq ans, la Commission propose les lois, met en œuvre les politiques communes et veille à la bonne application du traité. Elle compte aujourd'hui un commissaire par Etat membre.

> Avec la Constitution européenne, le président de la Commission sera élu par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen et sur la base des résultats des élections européennes.



## En savoir +

**Pour consulter le texte de la Constitution européenne** et se renseigner sur les outils d'information nationaux et locaux mis en place :

[www.constitution-europeenne.fr](http://www.constitution-europeenne.fr)

**Pour obtenir des informations** ou le texte de sur la Constitution européenne :

**0810 2005 25** (prix d'une communication locale à partir d'un téléphone fixe)  
du lundi au samedi inclus de 9 h à 18 h

**Pour en savoir plus** sur l'Europe :

**00 800 67 89 10 11** (appel gratuit)\*  
du lundi au vendredi inclus de 9 h à 18 h 30  
[www.europe.gouv.fr](http://www.europe.gouv.fr)  
[www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)  
[www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr)

\* Certains opérateurs téléphoniques ne permettent pas l'accès gratuit au numéro d'Europe Direct.

